



# Observatoire régional de la forêt méditerranéenne

Lettre d'information

31 décembre 2015

Cette lettre mensuelle propose un récapitulatif des nouveautés et des brèves du mois du site [www.ofme.org](http://www.ofme.org), ainsi qu'un gros plan sur une action marquante du mois des Communes forestières.

> GROS PLAN DU MOIS

## FORET PUBLIQUE

### Contrat d'objectifs et de performance de l'ONF : Epilogue d'une année de discussion

*2015 a été une année déterminante pour la gestion des forêts publiques, avec la négociation du contrat d'objectifs et de performance de l'Office national des forêts pour la période 2016-2020, qui aboutit en cette fin décembre.*

*Tout au long des discussions et propositions, les élus des Communes forestières n'ont cessé d'affirmer leur volonté de « ne pas payer plus », tout en soulignant, en particulier en Provence-Alpes-Côte d'Azur, la nécessité d'une réforme structurelle de l'ONF.*

*La première demande a été entendue et a conduit le Conseil d'administration de la Fédération nationale des Communes forestières à accepter ce nouveau contrat le 2 décembre dernier, qui vient d'être également voté par le Conseil d'administration de l'ONF ce 17 décembre.*



# 2/3

des votants du conseil  
d'administration de la  
Fédération nationale  
en faveur du contrat



La négociation du contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'Office national des forêts (ONF), qui sera mis en application dès janvier 2016, est sans doute le chantier le plus mobilisateur et le plus politique que les élus des Communes forestières aient eu à conduire au cours de 2015.

Cette année de négociation fut déterminante pour la gestion des forêts publiques. Le COP définit en effet les conditions et moyens de l'ONF pour l'application du régime forestier dans les forêts de l'Etat et des communes. Il a des conséquences directes sur le niveau de service rendu par l'ONF aux communes ainsi que sur le niveau de la contribution de ces dernières au budget de l'établissement public.

### **Remise en question anticipée du précédent contrat**

En septembre 2014, le projet de loi de finances 2015 prévoyait l'augmentation des frais de garderie (augmentation de 50%) et de la taxe à l'hectare (multiplication par 7), afin d'équilibrer le budget déficitaire de l'ONF. Remettant en cause le contrat signé par l'Etat, l'ONF et les Communes forestières pour la période 2012-2016, ce projet a déclenché la colère des élus des Communes forestières et leur refus massif de voir augmenter la contribution des communes.

Devant la forte mobilisation des élus locaux sur tout le territoire national, le Gouvernement décide le retrait de ces mesures mais anticipe d'une année la fin du contrat en cours, pour débiter dès 2015 les négociations pour le futur contrat qui devra être en application au 1er janvier 2016.



### **Mission d'inspection préalable à la négociation**

Parallèlement au rapport de la Cour des comptes fin 2014, les Communes forestières demandent à connaître le coût réel de la gestion des forêts des collectivités, en amont de la négociation. L'Etat lance une mission d'évaluation de 4 inspecteurs sur 6 territoires de février à mars 2015, dont un dans les Bouches du Rhône.

A cette occasion, les élus des Communes forestières de Provence-Alpes-Côte d'Azur rappelleront leur refus de payer plus pour un service qu'elles jugent déjà ne plus obtenir en zone méditerranéenne. Les communes ne s'estiment pas responsables des dérives des coûts de fonctionnement de l'ONF, par ailleurs pointés par la Cour des Comptes fin 2014, qui pèsent sur le budget de l'établissement. Elles ne comptent pas en outre financer seules le poids des enjeux sociaux et environnementaux qui s'imposent aux forêts communales.



## Premières propositions

Suite à la mission d'inspection, des groupes de travail tripartites sont chargés de préparer le contenu du futur contrat. Leurs travaux conduisent à des premières propositions transmises en juillet 2015 pour examen par le bureau de la Fédération nationale des Communes forestières. Celle-ci sollicite un premier avis des associations de Communes forestières.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, une réunion des présidents des Associations départementales et du président de l'Union régionale conclut sur un avis négatif quant à la signature de ce projet de contrat, et une inquiétude sur le devenir du régime forestier et de l'ONF au regard du manque d'ambition et de profondeur des mesures proposées (notamment l'absence de projet de restructuration de l'ONF gage d'économies susceptibles de rééquilibrer les comptes).

## Congrès de la Fédération nationale

Le congrès national des Communes forestières réunit plus de 300 élus les 1er et 2 octobre à Nancy, pour débattre notamment du projet de contrat Etat-ONF-FNCOFOR 2016-2020. Pour les élus des Communes forestières, le message reste le même : pas d'augmentation de la contribution des communes au financement de l'ONF. Le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt entend cette détermination et demande en contrepartie un «contrat ambitieux et réaliste», avec un objectif de mobilisation des bois d'au moins 8,3 millions de mètres cubes en forêt des collectivités.



### Délégation de Provence-Alpes-Côte d'Azur au Congrès national à Nancy 02/10/2015

*De gauche à droite : Jérôme Bonnet, Directeur des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur, Luc Reynard, Maire de Bédoin (84) Jean-Claude Dou, Président des Communes forestières 05, Michel Grambert, Président des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur, Jean-Pierre Colle, Vice président des Communes forestières 05, Jacques Varonne, Président des Communes forestières 06 ; Jean-Claude Aymard, Représentant le Président des Communes forestières 13 (Absente sur la photo, Nicole Spadia, Adjointe au Maire de Saint Etienne les Orgues (04))*

Pour les élus de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le message est clair : ils ne peuvent apporter leur soutien à un contrat qu'ils jugent « ni crédible, ni sincère ». Du point de vue de l'économie générale du contrat, ils déplorent à nouveau l'absence de réformes structurelles jugées indispensables à la pérennité de l'ONF. Il est



pour eux inacceptable que la seule approche du rétablissement de l'équilibre passe par une seule contribution supplémentaire des partenaires. Du point de vue des moyens accordés à la mise en œuvre du régime forestier, les communes de Provence-Alpes-Côte d'Azur pâtissent du manque d'effectifs de l'ONF pour assurer la gestion de leurs forêts. La demande du ministre d'accroître la mobilisation des bois nécessitera pourtant bien du personnel pour faire les aménagements et marquer les bois.

### Consultation des Associations départementales

Afin de tenir son engagement de consulter ses adhérents sur la signature du contrat, la Fédération nationale a décidé de consulter les conseils d'administration des Associations départementales.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les conseils d'administration des Associations départementales invitent leurs adhérents à réagir sur les éléments de contrat proposés. Les discussions aboutissent à une position majoritairement défavorable, malgré le retrait des mesures financières, considérant à nouveau l'absence de réforme structurelle et l'absence d'ambition du contrat.



**Consultation des adhérents des Bouches-du-Rhône  
lors d'un conseil d'administration élargi à Gardanne le 20/10/2015**

### Positionnement final et accord sur le contrat

Réunis le 2 décembre, les élus du conseil d'administration de la Fédération nationale des Communes forestières donnent mandat au président Dominique JARLIER pour signer le Contrat d'objectifs et de performance Etat-ONF-FNCOFOR pour la période 2016-2020.

Sur les 61 membres du conseil d'administration votants, 41 voix se sont prononcées pour, 15 contre, et 5 abstentions. Le retrait de toutes contributions financières complémentaires auprès des collectivités, la stabilisation des effectifs de l'Office National des Forêts et le maintien du versement compensateur à hauteur de 140 millions d'euros HT par an pendant la durée du contrat ont pesé sur l'issue du vote au final favorable. Mais ce résultat montre que la confiance n'est pas unanime et appelle un engagement de l'établissement ONF et des pouvoirs publics à faire évoluer l'ONF dans son fonctionnement et son financement. L'enjeu est d'assurer la pérennité de l'établissement et d'atteindre son équilibre budgétaire sur les 5 prochaines années.



## Conseil d'administration de l'ONF le 17 décembre

Dernière étape de la négociation, le 17 décembre 2015, le conseil d'administration de l'Office national des forêts adopte le Contrat d'objectifs et de performance Etat-ONF-FNCOFOR 2016-2020 à 18 voix pour et 8 contre.



Après un an de négociation, le contrat a donc été adopté par toutes les parties, non sans difficultés ni sans quelques doutes. Il reste à être signé début 2016 par la ministre de l'Ecologie, le ministre en charge de la Forêt, le secrétaire d'Etat chargé du budget, la Fédération nationale des Communes forestières et l'Office national des forêts.

Les élus forestiers ont accepté de renouveler leur confiance à leur gestionnaire unique. Pour autant, ils ont adressé un message clair de vigilance. L'ONF doit construire son avenir en prenant la pleine mesure de sa responsabilité dans l'économie de la filière. Une relation de proximité et de confiance avec les Associations départementales et les Unions régionales des Communes forestières doit être privilégiée dans les territoires.

[www Lire l'article sur le retour sur un an de négociation pour l'adoption du nouveau COP](#)

[www Télécharger l'information aux adhérents de la Fédération nationale des Communes forestières sur le vote du COP](#)

[www Retrouver toutes les informations sur l'année de négociation sur le site de la Fédération nationale des Communes forestières](#)

## > LES AUTRES ACTUALITÉS

Dans l'ordre de parution, voici la liste des actualités du mois

### **SYLVICULTURE - Retour sur les 3e journées techniques du liège**

Les présentations des 3e journées techniques du liège des 1er et 2 octobre derniers sont disponibles.

[www Lire l'article complet](#)



## **FILIERE BOIS - Panorama des acteurs de la forêt et du bois**

Un nouvel outil présentant les acteurs de la valorisation du bois aux différentes échelles est en ligne !

[www Lire l'article complet](#)

## **FILIERE BOIS - Enquête annuelle de branche 2014**

Les résultats de l'enquête annuelle de branche 2014 de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont disponibles.

[www Lire l'article complet](#)

## **FILIERE BOIS - Ateliers bois énergie bi-départementaux**

Dans le cadre de l'animation de la Mission régionale bois énergie, les Communes forestières organisent des ateliers bois énergie départementaux le mercredi 13 janvier à Orgon (13), pour les départements des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, et le mardi 26 janvier à Sisteron (04), pour les Hautes-Alpes et les Alpes de Haute-Provence.

[www Lire l'article complet](#)

## **CONNAISSANCE DE LA FORET - Données & chiffres clés dans les départements**

L'Observatoire actualise la publication des déclinaisons départementales des Données et chiffres clés de la forêt méditerranéenne.

[www Lire l'article complet](#)

## **SYLVICULTURE - Démonstration de récolte de pommes de Pin Parasol**

L'ASL Suberaie Varoise organise une visite de démonstration de récolte de pommes de Pin Parasol à Vidauban (83) le mardi 5 janvier 2016.

[www Lire l'article complet](#)

## **FINANCEMENTS - Six appels à propositions POIA-FEDER du massif des Alpes**

Six Appels à propositions du POIA-FEDER ont été publiés le 18 décembre 2015.

[www Lire l'article complet](#)

## **FINANCEMENTS - Parution du 2e appel à projet Programme Interreg V-A France-Italie ALCOTRA**

Le deuxième appel à projet Programme Interreg V-A France – Italie ALCOTRA est ouvert jusqu'au 15/01/2016 à 12h00, sur tous les axes du programme. Ce dispositif s'adresse à la présentation de projets simples.

[www Lire l'article complet](#)

## **FORET PRIVEE - Rencontre sur la sylviculture truffière**

La délégation régionale du CNPF organise une rencontre sur la sylviculture truffière le lundi 18 janvier 2016 à Saint-Michel l'Observatoire (04).

[www Lire l'article complet](#)

## **POLITIQUES FORESTIERES - Lancement d'un plan national de développement de l'agroforesterie 2015-2020**

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt Stéphane Le Foll vient de lancer plan national de développement de l'agroforesterie 2015-2020.

[www Lire l'article complet](#)



---

## > LIENS UTILES SUR LE SITE [www.ofme.org](http://www.ofme.org)\*

Abonnez-vous au fil de l'actualité de la forêt méditerranéenne > <http://www.ofme.org/rss.php5>  
Moteur de recherche > <http://www.ofme.org/moteur.php3>  
Plan du site > <http://www.ofme.org/plan.php3>  
Mentions légales > <http://www.ofme.org/mentions.php3>  
Nous contacter > <http://www.ofme.org/contacter.php3>  
Désinscription de la lettre d'information > <http://www.ofme.org/desinscription.php3>



---

## > RETROUVER LES SITES PARTENAIRES

Mission Régionale Bois Energie > <http://www.ofme.org/bois-energie>  
Certification PEFC > <http://www.ofme.org/pefc-paca>  
Espace Débroussaillage > <http://www.ofme.org/debroussaillage>  
Territoires forestiers > <http://www.territoiresforestiers-paca.eu>  
Communes forestières > <http://www.ofme.org/communes-forestieres>  
CRPF PACA, Forêt Privée > <http://www.ofme.org/crpf>  
Forêt modèle de Provence > <http://www.ofme.org/foretmodele-provence>

Crédits photographiques : P. Morand, Communes forestières PACA.

\*Site animé par les Communes forestières PACA avec le concours financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

---

### Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pavillon du Roy René, CD 7 Valabre, 13120 Gardanne  
Tél. : 04 42 65 43 93  
Fax : 04 42 51 03 88  
E-mail : [paca@communesforestieres.org](mailto:paca@communesforestieres.org)  
Site : [www.ofme.org](http://www.ofme.org)

